

BÉNIN – SOUDAN/ DÉBUT DU STAGE DE PRÉPARATION

Une première séance avec 10 joueurs

SUR LA PELOUSE DE L'HÔTEL SHERATON, 10 ECUREUILS ONT PRIS PART À LA SÉANCE DIRIGÉE PAR MICHEL DUSSUYER ASSISTÉ DE FORTUNÉ GLÈLÉ.

AUBAY

Pendant les 30 premières minutes, le groupe a travaillé la technique de balle, après l'échauffement. Les différents exercices proposés par Michel Dussuyer regroupent les contacts avec les différentes parties du pied. Intérieur, extérieur, aile de pigeon etc.

La majeure partie de la séance va être consacrée à la conservation de balle. Pendant une demi-heure, Djidonou qui s'isole est mis à rude épreuve par Fortuné Glélé assisté tour à tour de Chrysostome et de Boco. En une demi-heure, le gardien titulaire des Ecoureuls aura fini la séance spécifique.

À l'autre bout du terrain, les 80 spectateurs présents se massent autour des 9 joueurs de champ pour suivre une opposition intense entre deux groupes.

À la fin, le sélectionneur précisera que le groupe présent est composé en majorité de joueurs n'ayant pas eu suffisamment de compétition dans les jambes.

En attendant que les derniers (Adénon, Sessègnon, Maïga) rejoignent le groupe mercredi, ce



Les choses sérieuses commencent avant la confrontation de dimanche avec le Soudan

mardi, le groupe devrait retrouver Omototyossi, Kobéna, Adjamosi, Ogunbiyi, Seidah Tchomogo,

Tardieu, Ahouéya et Singbotamment.

Ecureuls présents

Yoann Djidonou
John Glélé
Djiman Koukou
Romuald Boco
Reda Johnson

Salomon Junior
Moustapha Agnidé
Mickaël Poté
Patrice Djokoué
Damien Chrysostome



CHARTRE NATIONALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Léandre Houaga lance officiellement la vulgarisation

LA CHARTRE NATIONALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES QUI DÉFINIT LES PME/PMI, FIXE LES MESURES DE SOUTIEN ET DÉTERMINE LES AVANTAGES AINSI QUE LES ENGAGEMENTS QU'ELLES DEVRONT PRENDRE VIS À VIS DE LEURS PARTENAIRES ENTRE OFFICIELLEMENT DANS SA PHASE DE VULGARISATION. C'ÉTAIT À LA FAVEUR D'UNE CÉRÉMONIE PRÉSIDÉE AU PALAIS DES CONGRÈS DE COTONOU PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES PME, LÉANDRE HOUAGA.

HUGUES A. AHOUNOU

La Charte nationale des petites et moyennes entreprises constitue la « boussole du partenariat public-privé », un accélérateur des conditions d'installation au Bénin pour les pme/ pmi, en somme un outil « essentiel » pour l'émergence économique. Ainsi pourrait se résumer l'intervention de Bernadette Assani, Présidente du comité préparatoire au début de la cérémonie de lancement officiel. Une allocution qui plante bien le décor pour les intervenants suivants. Le Ministre Léandre Houaga abondera dans le même sens, estimant que « la promotion et le développement des Pme/pmi s'affiche comme un moyen pour résorber le chômage et stimuler la croissance ». Il va rappeler la volonté politique du Gouvernement de consolider la croissance économique et de créer un environnement propice à l'installation des Pme/pmi, volonté traduite par un certain nombre de mesures dont l'option faite pour l'instauration d'une fiscalité de développement. Car faut-il le rappeler, la Charte nationale des Petites

et moyennes entreprises (Pme) / Petites et moyennes industries (Pmi), Adoptée le depuis 2005, est un document qui crée le cadre législatif, réglementaire, institutionnel et financier nécessaire au développement des Pme/Pmi. Elle a pour objet de préciser les rôles et les dispositions devant favoriser une bonne gestion des entreprises. Elle annonce entre autres les avantages fiscaux accordés par l'Etat aux entreprises, ainsi que les mesures en faveur de l'accès au foncier. A travers ce document, l'Etat prend ses responsabilités dans la promotion des Pme/pmi.

La Charte est composée de 5 titres, 18 chapitres et 113 articles et définit les rôles et les responsabilités des acteurs en vue de les impliquer davantage, de renforcer les dispositifs favorisant une bonne gestion des Pme-Pmi et de mobiliser les ressources au profit des différents acteurs.

La cérémonie officielle de lancement donne le coup d'envoi de la série d'actions déjà arrêtées pour une vulgarisation soutenue de ce précieux outil.

PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Un gage de sécurité alimentaire dans le monde de l'éducation

LA LIGUE POUR LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR AU BÉNIN (LDCB) A ORGANISÉ, VENDREDI DERNIER AU CODIAM DE COTONOU, UN ATELIER DE RÉFLEXION SUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS LOCAUX DANS LES CANTINES SCOLAIRES. UNE ACTIVITÉ QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME « ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES AU BÉNIN » (ASSAB).

HUGUES A. AHOUNOU

« La mise en place des cantines scolaires doit être la traduction d'une politique sous tendue par l'idée d'une promotion de la sécurité alimentaire dans nos écoles ». Avant d'en arriver à cette déduction, le Président de la Ligue, Romain Houehou, va tout au long de son allocution d'ouverture poser les données du problème. Ainsi, si la mise en place des cantines en milieu scolaire aide indéniablement à lutter contre la pauvreté, à promouvoir la scolarisation et le maintien dans les enfants dans le système scolaire, une inconnue demeure néanmoins. Il s'agit pour la Ldcb de savoir si la

couche vulnérable que constituent ces enfants était à l'abri des maladies d'origine alimentaire, des organismes génétiquement modifiés et de toutes sortes de pratiques découlant de la politique des multinationales de l'agroalimentaire... les produits utilisés par les cantines étant pour la plupart importés. Dans ce contexte, aggravé par ailleurs par conjoncture sévère, la ligue invite à « saisir l'opportunité de la présente crise alimentaire qui sévit actuellement à travers le monde pour envisager sérieusement la promotion de la consommation locale dans notre pays et l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires ». Et pour cause : les produits locaux sont « souvent dis-

ponibles et accessibles ; ils ont une valeur nutritionnelle certaine ». De même « l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires aura pour impact positif de relancer la production nationale, d'améliorer les revenus des producteurs et de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaire au Bénin ». A ce titre, l'atelier du Codiam était pour les participants l'occasion de réfléchir sur comment promouvoir les produits dans les cantines scolaires. Ils ont ainsi eu à répondre entre autres à la question : « quels sont les efforts à accomplir en matière de production nationale pour satisfaire la demande des acteurs du sous-secteur cantines scolaires en produits alimentaires ».